



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMÉRO SPÉCIAL

ELECTIONS 2012

BUREAUX DE VOTE

**Modification à titre provisoire
(communes de Chaveignes et Sepmes)**

21 mai 2012

PREFECTURE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
BUREAU DE LA REGLEMENTATION
ET DES ELECTIONS

ARRÊTÉ
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL CONCERNANT LES LIEUX
D'OUVERTURE DU SCRUTIN ET LA RÉPARTITION
DES ÉLECTEURS ENTRE LES BUREAUX DE VOTE
POUR LES ELECTIONS AU SUFFRAGE DIRECT
~~~~~

**Le Préfet d'Indre-et-Loire,**

Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

**VU** le code électoral et notamment ses articles L.17, L. 53 et R.40 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 31 août 2011 concernant les élections au suffrage direct et relatif aux lieux d'ouverture du scrutin et à la répartition des électeurs entre les bureaux de vote ;

**VU** les courriers des maires demandant le déplacement provisoire de bureaux de vote, à l'occasion du scrutin des 10 et 17 juin 2012 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - A titre provisoire, à l'occasion des élections législatives, les bureaux de vote des communes ci-dessous sont transférés comme suit pour chaque tour de scrutin :

- Commune de CHAVEIGNES

Le siège du bureau de vote est transféré de la salle des fêtes à **la salle du Conseil municipal de la Mairie** ;

- Commune de SEPMES

Le siège du bureau de vote est transféré de la Mairie à la **salle des fêtes**.

**Article 2** - Les emplacements des autres bureaux de vote énumérés dans mon arrêté du 31 août 2011 et dans mon arrêté du 5 avril 2012 demeurent inchangés.

**Article 3** – M. le Secrétaire Général de la Préfecture, Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 18 mai 2012

Pour le Préfet,  
*signé*

Jean-François DELAGE

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*  
permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs  
et consultation RAA:  
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE  
37925 TOURS CEDEX 9*

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christian POUGET, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture  
Dépôt légal : *21 mai 2012* - N° ISSN 0980-8809.